



Circonscription  
de MONTIVILLIERS

Ecole  
Primaire  
« Les Sources »

8 Place de la Mairie  
76700 Saint Laurent de Brévedent

Tél. : 02 35 20 19 96  
Mél. : 0762118p @ac-rouen.fr



**Procès verbal  
de la réunion du 3<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole  
du Vendredi 25 juin 2021**

**Présents :**

**Enseignants :**

Mesdames: BARBAY, CAILLOT, DUFILS, GAMBIER, HERICHER, VARIN, VAUCHEL

**Parents élus :**

Madame COTTARD, Monsieur LEPAPE

**Représentants de la Mairie :**

Monsieur BUSSON *Maire*

Monsieur BREHIER *Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires*

**Absent excusé :**

Monsieur BASELY *Inspecteur de l'Education Nationale,*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès verbal du dernier conseil d'école.
2. Les effectifs au 25 juin 2021. Perspectives rentrée 2021-2022, répartition envisagée.
3. Projet d'école : présentation du nouveau projet d'école 2020-2025.
4. Aides aux élèves en difficulté : bilan RASED.
5. Sécurité : bilan de l'exercice incendie.
6. Actions pédagogiques menées au troisième trimestre.
7. La coopérative scolaire, bilan de l'année.
8. La municipalité, partenaire de l'école : subventions, travaux, accueil périscolaire, projets municipaux...
9. Liaison CM2/6<sup>ème</sup>.
10. Organisation du temps scolaire.
11. Bureau des élections des parents d'élèves rentrée 2021.

/ - Réponses aux questions des parents.

Secrétaire de séance : Mme Gambier

### 1. Procès verbal du dernier Conseil d'École.

Le procès verbal du précédent Conseil d'École est adopté à l'unanimité.

### 2. Les effectifs au 25 juin 2021. Perspectives rentrée 2021-2022, répartition envisagée.

L'effectif pour la rentrée 2021-2022 est actuellement de 158 élèves: 56 en maternelle et 102 en élémentaire (*cette année l'effectif était de 152 élèves: 53 en maternelle et 99 en élémentaire*); 16 CM2 quittent l'école et 23 élèves ont été admis. (17 PS / 1 MS / 1GS / 2 CP / 1 CE1 / 1CM2). Une radiation sera effective à la rentrée prochaine.

Il y aura toujours deux classes maternelles et quatre classes élémentaires.

Actuellement la répartition envisagée est la suivante: Maternelles: 1 classe PS/MS de 28 élèves (17PS et 11MS) / 1 classe MS/GS de 28 élèves (10MS et 18GS). Élémentaires: 1CP de 20 élèves : choix pédagogique d'un CP en cours simple de 20 élèves lié au profil de la classe (plusieurs élèves à besoins pédagogiques différenciés dont 2 demandes d'AESH) / 1 CE1-CE2 de 26 élèves (14 CE1 et 12 CE2) / 1 CE2-CM1 de 27 élèves (9 CE2 et 18 CM1) / 1 CM1-CM2 de 29 élèves (4CM1 et 25 CM2).

La répartition définitive et nominative des élèves dans les classes sera affichée à la rentrée car elle pourra être encore modifiée en fonction d'éventuelles inscriptions pendant les vacances.

### 3. Projet d'école : présentation du nouveau projet d'école 2020-2025.

Un nouveau projet d'école est mis en place à partir de cette année et se poursuivra jusqu'en 2025.

Il doit favoriser les apprentissages fondamentaux et s'inscrit dans les axes et objectifs du Projet Pédagogique Normand. Il se décline ainsi en trois axes comportant chacun trois objectifs. Actuellement en cours d'élaboration, plusieurs étapes se succéderont.

Dans un premier temps des objectifs prioritaires ont été définis. Concernant l'axe 1 « Plus d'équité pour plus de réussite », l'équipe travaillera sur le premier objectif : « Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire: garantir les apprentissages fondamentaux » en ayant défini comme priorité : la construction du lexique de la Petite Section au CM2. Pour l'objectif « Assurer une offre culturelle, scientifique et internationale... » de l'axe 2, la priorité déterminée par l'équipe est d'engager l'école dans des projets artistiques et culturels en lien avec la thématique « Y a de la joie » retenue par la Mission Éducation Artistique et Culturelle départementale pour la prochaine année scolaire. Enfin, pour l'axe 3, l'objectif « Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école » a été retenu avec pour perspectives d'engager les familles dans les projets culturels qui seront mis en place.

Ces priorités, avec les attendus sur les compétences des élèves et les perspectives pour les enseignants ont été définies par l'équipe après élaboration d'un diagnostic collégial et sont en attente de validation.

Différentes actions ont été envisagées collectivement pour chaque axe et chaque objectif. Des « fiches actions » détaillées, accompagnées des demandes de besoins de formation ou d'accompagnement souhaités seront rédigées au début de la première période de l'année 2021-2022. Un calendrier sera ensuite défini avec l'équipe de circonscription. Le projet et les actions envisagées seront présentés au premier conseil d'école.

### 4. Aides aux élèves en difficulté : bilan RASED.

RASED = Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté.

Les RASED rassemblent des psychologues scolaires et des Professeurs des Ecoles spécialisés (Maîtres E).

Chaque année plusieurs demandes sont transmises au réseau d'aide. Les réponses à ces demandes sont de natures différentes: observation de la psychologue scolaire, rv avec les familles, interventions du Maître E...

En réponse aux demandes de l'équipe éducative pour la présente année scolaire :

- Mme Capelle, psychologue scolaire a effectué 4 observations en classe, s'est entretenue avec une famille et a rencontré deux enfants individuellement.

- M. Jehl a remplacé cette année Mme Héranval (Maître E) et a assuré des séances de soutien scolaire à des groupes d'élèves de CE1 / CE2 puis de CP. Ses interventions n'ont pas été régulières car il a souvent été appelé en renfort pour des remplacements sur la circonscription en raison des conditions sanitaires.

- Deux enfants bénéficient de la présence d'une AESH (*Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap*).

- Deux dossiers GEVASCO (*Guide D'évaluation Scolaire*) réexamen ont été transmis à la MDPH (*Maison départementale des Personnes Handicapées*) et deux demandes d'aide humaine AESH ont été formulées.

- Trois PAI (*Projet d'Accueil Individualisé*) pour permettre un suivi médical ont été mis en place.

- Un PAP a été validé par le Médecin scolaire et mis en place et un second est en attente (dossier en cours de constitution par la famille qui le transmettra aux services de l'éducation Nationale, selon la nouvelle procédure).

- Deux PPS (*Projet Personnalisé de Scolarisation*) pour des élèves en situation de handicap ont été rédigés.

- Un PPRE (*Programme personnalisé de Réussite Educative*) élaboré avec l'élève et sa famille a été mis en place pour constituer une aide pédagogique face à des difficultés d'apprentissage.

A l'issue de cette année scolaire, trois décisions de maintien et un passage anticipé ont été prononcés et acceptés et une famille a refusé un maintien.

Pour la prochaine année scolaire, les élèves à besoins éducatifs particuliers seront signalés en cette fin d'année au Réseau d'aide pour une prise en charge dès la rentrée. La priorité sera à nouveau donnée en début d'année aux CE1 et CE2.

### 5. Sécurité : bilan de l'exercice incendie.

L'exercice d'évacuation des locaux s'est déroulé rapidement et sans difficulté. La présence d'une bordure en ciment sur le chemin d'évacuation des maternelles est toutefois signalée car elle pourrait être un obstacle en cas de besoin d'évacuation rapide. Il est prévu que cet accès soit modifié à la rentrée prochaine.

### 6. Actions pédagogiques menées au troisième trimestre.

- **Maternelles** : - 2 séances à la bibliothèque du village.
  - Visite des jardins ouvriers, présentation des potagers.
  - Sortie au Naturospace d'Honfleur (serre aux papillons tropicaux).
  - Sortie pédagogique et ateliers aux jardins de la cueillette de fruits et légumes d'Octeville sur Mer.

- **CP / CE1** : - 1 séance à la bibliothèque du village.
  - Visite du Naturospace de Honfleur et découverte du petit port de Honfleur / Visite en bateau du Port du Havre.
  - Visite libre et ateliers au Muséum d'Histoire Naturelle, découverte de l'exposition ayant pour thème l'Australie.

- **CE1 / CE2** : - 1 séance à la bibliothèque.
  - Projet conte : Création d'un conte en lien avec le thème de classe de l'année sur la mer. De la conception à l'édition de l'album avec 10 séances d'intervention d'une auteure éditrice.
  - Visite du Musée gallo-romain Juliobona de Lillebonne, ateliers poterie et contes ayant pour thèmes la mythologie grecque et les constellations.
- **CE2 / CM1** : - 1 séance à la bibliothèque: conte sur le thème des Gallo-Romains.
  - Intervention d'une auteure d'album de jeunesse de la sélection du Jury du Jeune Lecteur.
  - Journée au Havre: Statue de François 1<sup>er</sup> et bassin du Roy : histoire de la création du Havre / Monument aux morts / découverte de la zone industrialo portuaire avec la visite guidée du port en bateau / traversée de la ville et montée par les escaliers à la table d'orientation ville haute : étude de paysage, repérage sur le plan de la ville.
  - Visite du Musée gallo-romain Juliobona de Lillebonne, ateliers poterie et mosaïque / découverte du théâtre antique.
- **CM1 / CM2** : - Journée au centre AFGA de Pierrefiques sur le thème travaillé en classe du roman policier : jeux, défis des brigades, chasse au trésor, scénario d'un vol dans la forêt avec enquête à mener...
- Initiation à l'allemand (*intervention d'une professeure du collège Georges Brassens*): les interventions ont pu reprendre pour les classes CE2/CM1 et CM1/CM2.
- Piscine: peu de séances en raison des contraintes de fermetures régulières liées à la situation sanitaire. La priorité était donnée aux cycles 1 et 2. La classe des CP a fréquenté 3 fois la piscine mais n'a eu que deux séances dans l'eau (la première séance, écourtée en raison du retard du car, n'a permis que la découverte des locaux). La classe des CE1/CE2 a bénéficié de trois séances. La liste des classes ayant peu ou pas fréquenté la piscine cette année a été transmise à l'inspection. Malgré le peu de séances, le bilan du changement de piscine pour fréquenter le complexe aquatique GD'O est très positif. Le trajet est plus court, les élèves bénéficient de séances plus longues. Les enseignantes soulignent la qualité des séances et de l'organisation pédagogique ainsi que la disponibilité des équipes pour aider à l'encadrement au niveau des vestiaires où les accompagnateurs n'avaient pas accès en raison des mesures sanitaires. Mme Barbay est également très satisfaite des échanges téléphoniques avec M. Villain chef de bassin.

## **7. La coopérative scolaire, bilan de l'année.**

Pour la présente année scolaire, de septembre à juin, les dépenses ont été les suivantes :

- Activités de classes (abonnements aux revues Image Doc et Belles Histoires, achat d'albums, de goûters, participation à la semaine du goût, activités manuelles et plastiques, sacs à chaussons en maternelles, activités pour Noël, fêtes diverses...) / participation au spectacle de Noël / achat de jeux de cour et de kits de badminton... : 2043,54€.
- Sorties et animations: Transports : 2035,10€ / Visites, ateliers, animations et projet conte : 1654€, auxquels s'ajouteront les entrées au Naturospace de Honfleur pour les deux classes maternelles et la classe des CP/CE1 (environ 600€), soit un total de 3689,10€ pour les sorties et animations sans compter le Naturospace. Donc une dépense avoisinant 4200€.

Lorsqu'une participation est demandée aux familles, celle-ci n'excède jamais 30% de la somme totale. Le complément est financé par la subvention municipale et par la coopérative scolaire.

L'an dernier, en raison du confinement, il n'y a pas eu de sorties au 2<sup>ème</sup> semestre. La commune avait donc réduit la subvention de moitié et attribué 3000€ à l'école pour les besoins du 1er trimestre scolaire (le budget mairie concerne l'année civile, l'école fonctionne en année scolaire). Cette année, le budget « animations-sorties » prévu est à nouveau de 6000 €. Le projet de transplanter toutes les classes pour un séjour collectif n'ayant pu être mené en raison des restrictions sanitaires et les sorties ayant été réduites cette année encore, l'équipe enseignante rappelle sa proposition de participer au plan de relance numérique et a demandé qu'à la répartition du budget, la moitié de la subvention animations-sorties soit allouée à l'équipement numérique.

Il n'y a pas eu d'actions de parents cette année, difficilement réalisables en raison des restrictions sanitaires. Les projets de réalisations personnalisées des élèves évoquées au deuxième CE par les parents d'élèves avec l'organisme « Initiatives », n'ont pas été concrétisés.

La seule action qui rapportera un petit bénéfice à la coopérative est la photo de classe. Celle-ci a été réalisée tardivement. C'était un choix de l'équipe en pensant qu'au mois de juin il serait possible de retirer les masques, malheureusement cela n'a pas été faisable (à 2 semaines près). Les maternelles, non soumis au port du masque, ont fait une photo de groupe en extérieur et les élémentaires une photo individuelle qui a été ensuite insérée dans un montage pour une visualisation de la classe entière. La photo (prise de vue et développement) est facturée 7€ à l'école; pour les tirages le tarif est moindre. La qualité des prises de vue est toujours excellente.

## **8. La municipalité, partenaire de l'école : subventions, travaux, accueil périscolaire, projets municipaux.**

- Plan de relance numérique : Le projet construit conjointement par la collectivité locale et l'équipe pédagogique pour le « Plan de relance numérique » (présenté au précédent conseil d'école) a été accepté. Il sera mis en place courant 2021-2022. L'école s'investit donc dans le financement comme rappelé au point précédent. L'investissement total sera d'environ 19 000€. Différentes étapes se succéderont : inscription, signature des conventions, appels d'offres, financement... départ budgétaire au 1<sup>er</sup> septembre et échelonnage jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Il est souhaitable que les réflexions concernant l'équipement, la maintenance... soient menées dès la rentrée et abouties en décembre afin de lancer les marchés et d'envisager la mise en œuvre au début du printemps.

- Projet santé: il doit concerner toute l'école (cependant il n'est pas ouvert aux maternelles). Il est mis en place avec la communauté urbaine. Les modalités d'inscription ont été présentées à la fois par les communes et par l'éducation nationale et certaines informations ont été parfois contradictoires ou erronées. L'équipe n'a pas donné suite.

- Travaux : La visite approfondie de l'école avec un conseiller mairie l'an dernier en fin d'année scolaire avait permis de bien cerner les besoins et il avait été souhaité lors du premier conseil d'école qu'elle soit renouvelée cette année. Le rendez-vous est pris pour le mercredi 7 juillet à 11h15.

- Sécurité: une barrière va être posée en haut des escaliers derrière l'école afin de clore la voie d'accès par l'extérieur vers la cour de l'école. Des barrières de protection seront également posées afin de sécuriser la sortie des classes élémentaires côté route.

Concernant le sens de circulation sur les parkings et le stationnement, les problèmes déjà constatés et signalés sont récurrents: Le sens interdit du parking n'est pas respecté par certains parents, les déposes dangereuses d'enfants sur la route sont encore fréquentes et il y a toujours un stationnement gênant de véhicules sur les voies d'accès à l'école ou à la garderie, pour déposer les enfants ou les attendre aux sorties (alors que les entrées et sorties décalées permettent une circulation plus fluide et davantage de places disponibles sur les parkings). La brigade municipale n'est toujours pas présente.

La pose de panneaux informatifs, voire humoristiques sur le comportement des automobilistes est évoquée.

La demande de zébrures pour matérialiser le passage piéton n'est pas recevable: il s'agit d'une zone 30, donc pas de marquage au sol.

- Budget : Le Conseil Municipal a attribué à l'école : 1360€ afin de terminer le renouvellement des chaises dans deux classes élémentaires (20 chaises restant à acheter), 100€ pour changer le téléphone du bureau de direction et 700€ pour de l'investissement pédagogique. La classe des CM1/CM2 sera repeinte ainsi que le couloir attenant et les toilettes.
  - Chèques fournitures et livres pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> : Comme chaque année la commune remettra aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> un bon d'achat de fournitures scolaires. Ce bon d'une valeur de 60€ sera comme l'an dernier à retirer en mairie par les familles et utilisable à la « Papeterie Neveu ». Remise des coupons de retrait jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 11h15 dans la classe.
- L'ACLA offrira également aux élèves de CM2 un chèque livre utilisable à la librairie « La Galerne »; la remise de ces chèques cadeaux se fera vendredi 2 juillet dans la classe en fin de matinée.

### **9. Liaison CM2/6<sup>ème</sup>**

Mme Varin a assisté à la commission d'harmonisation au collège Georges Brassens pour préparer le passage des élèves de CM2 en 6<sup>ème</sup>. Afin que le collège établisse les classes, les élèves à besoins éducatifs particuliers sont recensés lors de cette passation avec présentation du cursus scolaire et des difficultés. Les familles ont pu également en amont contacter l'établissement pour informer des difficultés de leur enfant et prendre rendez-vous pour en discuter. La liaison marque davantage de continuité qu'auparavant et la mise en place d'un suivi sera effective dès le début de l'année scolaire. Les élèves peuvent faire part par écrit de leur souhait d'être dans la même classe qu'un camarade et généralement plusieurs enfants d'une même école sont regroupés.

Il n'y aura pas de visite du collège cette année pour les élèves avec la classe. Une visite est prévue avec un parent (*le 01/07 pour St Laurent*). Le premier jour de rentrée se fera avec un parent accompagnateur qui restera la demi-journée. Le déroulement sera semblable à celui habituel de fin d'année lors de la visite (matin : découverte du collège, après-midi : activités sportives).

### **10. Organisation du temps scolaire.**

L'organisation de la semaine d'école sur 8 demi-journées (adoptée par l'ensemble des écoles de la circonscription) relève d'une dérogation à l'article D521-10 du code de l'éducation qui indique que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées.

Les dérogations qui ont été validées par le Directeur Académique l'ont été pour une durée de trois ans et arrivent à échéance cette année. Il existe donc deux cas possibles :

- La commune et l'école veulent revenir à une organisation sur 9 demi-journées.
- La commune et l'école souhaitent renouveler la dérogation et rester sur 4 jours de classe, à nouveau pour trois années.

Dans les deux cas le Conseil d'Ecole doit donner son avis qui sera transmis à M. l'Inspecteur de la circonscription.

Les communes doivent également faire parvenir à M. l'Inspecteur la délibération du Conseil Municipal.

Après consultation, le conseil d'école à l'unanimité est favorable à la poursuite de l'organisation hebdomadaire actuelle sur 4 jours d'école et demande le renouvellement de la dérogation. Le conseil d'école souhaite également le maintien des horaires habituels pour toute l'école (hors contraintes COVID) à savoir : 8h45-11h45 et 13h30-16h30.

La commune réunira son Conseil Municipal mardi 29 juin. Un document de synthèse recueillant les avis sera ensuite transmis à M. l'Inspecteur de la circonscription.

Concernant les horaires, il est précisé que le décalage de 15 minutes le matin et le soir entre deux groupes de classes, mis en place cette année constituait une mesure temporaire destinée à réguler sans brassage l'arrivée et la sortie des élèves et à faciliter le passage aux sanitaires pour le lavage des mains, conformément au protocole sanitaire en vigueur. Si les écoles devaient encore être obligées d'appliquer de telles consignes sanitaires à la prochaine rentrée scolaire, un aménagement pourra à nouveau être mis en place comme actuellement.

### **11. Bureau des élections des parents d'élèves rentrée 2020.**

**Rappel** : Le Conseil d'Ecole est constitué pour une année entière et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

**Les parents élus restent donc membres du Conseil en début d'année scolaire jusqu'à l'élection suivante**, même si leur enfant a quitté l'école. Une note de service fixera les dates et rappellera les modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

### **Réponses aux questions des parents.**

- «*Les parents émettent le souhait d'un retour aux horaires communs pour les arrivées et les sorties de l'école.*»

→ Le retour aux horaires habituels est souhaité par tous. Normalement communs à l'ensemble des classes, ils peuvent cependant être aménagés en fonction des consignes sanitaires à appliquer, (*voir fin du point 10 ci-dessus concernant l'organisation du temps scolaire*).

- «*Comment va se faire la répartition des classes et sur quels critères les enfants sont choisis ?*»

→ La répartition est décidée en conseil des maîtres et le choix est pédagogique. Les critères sont multiples et ne sont pas définis systématiquement. Ils peuvent, selon les profils de classe tenir compte de l'autonomie, de la maturité, de la présence d'un frère ou d'une soeur dans la même classe, d'enfants qu'il est parfois profitable de séparer... En général les groupes constitués sont hétérogènes, sauf lors d'un faible effectif.

- «*Il y a un problème avec les sanitaires: les toilettes sont mixtes, il y a seulement 2WC et 2 urinoirs pour tous les enfants hors classe des CM1 /CM2 et la porte d'un toilette ne ferme pas (celui accès handicapé). Il y a des trous sur les parois de séparation et des enfants qui « observent » pendant que d'autres sont aux toilettes.*»

→ Les récréations étant décalées, tous les élèves n'utilisent pas les toilettes en même temps. Les toilettes sont mixtes afin de respecter le non brassage des classes. Un bloc sanitaire n'accueille qu'une classe à la fois et son utilisation est surveillée puisque les élèves lors des récréations demandent pour s'y rendre. Les trous dans les parois ont été signalés par des élèves et, après vérification, il a été constaté que ceux-ci sont minuscules et qu'à l'endroit où ils sont placés il est impossible de voir l'enfant sur le toilette de l'autre côté de la cloison. Ces trous seront toutefois bouchés. La porte du WC handicapé ferme mais il est assez difficile de baisser le loquet de verrouillage sauf si quelqu'un aide en poussant de l'extérieur. Le système sera vérifié.

- *Les parents font savoir qu'ils sont satisfaits que la photo de classe ait pu se faire.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.*

**La secrétaire de séance**

Véronique GAMBIER

**La présidente de séance**

Annie BARBAY

**Le procès verbal du Conseil d'Ecole est consultable sur le site de la Mairie.**